

**contre la loi «travail»  
pour le progrès social**



**Le 31 mars**

## Que contient ce projet de loi ?

Ce projet de loi conduit à ***l'inversion de la hiérarchie des normes***.

Aujourd'hui, dans le droit du travail, il y a le code du travail, qui est plus important qu'un accord de branche (par exemple la branche de la métallurgie), qui est lui-même plus important qu'un accord d'entreprise (par exemple chez Renault). C'est donc le code du travail qui s'applique partout et les accords de branche ou d'entreprise ne peuvent s'appliquer que s'ils sont plus favorables aux salarié-es. C'est ce qu'on appelle la hiérarchie des normes.

Avec le projet de loi « travail », cette hiérarchie des normes sera inversée : un accord d'entreprise pourra s'appliquer même s'il est moins favorable que le code du travail.



## Pourquoi se battre aussi dans l'éducation nationale?

La réforme du code du travail ne touchera pas les enseignant(e)s directement mais, d'une part, dans nos établissements il y a de nombreux personnels de droit privé et d'autre part, un regard sur les précédentes «réformes» suffit à comprendre que toutes les attaques contre les salarié-es du privé finissent par retomber sur les employé-es du secteur public.

**31 mars : journée de grève interprofessionnelle à l'appel de Solidaires, de la CGT, de FO, de la FSU et de syndicats étudiants ou lycéens.**